Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260521-20260506-DE

GLOMEL
Saint-Michel • Trégornan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GLOMEL

République Française

Département des Côtes d'Armor

Membres du Conseil Municipal		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Nombre de votants
15	15	15
Date de la convocation		
13 mai 2026		

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GLOMEL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-et-un mai, à dix-huit heures et dix-neuf minutes, le Conseil Municipal de la commune de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Bernard TRUBUILT, Maire.**

Présents : Bernard TRUBUILT (Maire), Eléonore KOGLER, Thierry CHEVALHIER, Marguerite GUYOMARD (Adjoints), Martine TRUBUILT, Christophe LE DANTEC, Roger PERROT, Pascal LE GALL, Catherine LE ROY, Emilie CALLEWAERT, Kévin PEURON, Jean-Yves JEGO, Armelle RENAULT.

Absences excusées : Alain JOUAN (pouvoir à Eléonore KOGLER), Christine ROBIC (pouvoir à Marguerite GUYOMARD)

Secrétaire de séance : Eléonore KOGLER

2026/05/06

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DANS LES COMMUNES DE GLOMEL, KERGRIST-MOELOU ET ROSTRENEN – ELECTION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE DEUX PROPRIETAIRES DE BIENS FONCIERS NON BATIS TITULAIRES ET D'UN PROPRIETAIRE SUPPLEANT

Monsieur le Maire indique que par lettre du 20 avril 2026, le Président du Conseil départemental l'a invité à faire procéder par le Conseil municipal à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la Commune, appelés à siéger au sein de la Commission intercommunale d'aménagement foncier susvisée.

L'avis invitant les candidats propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune, à se faire connaître a été affiché en mairie le 30 avril 2026 soit plus de quinze jours avant ce jour, et a été inséré dans le journal du Télégramme en date du 06 mai 2026.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260521-20260506-DE

Se sont portés candidats, les propriétaires suivants :

- **M. Gérard QUILLIOU**
- **M. Jean-Yves BOURDONNAY**
- **M. Thierry LE MAÎTRE**
- **Mme Adeline MAHÉ**

Qui jouissent de leurs droits civils, ont atteint la majorité et, sous réserve des conventions internationales, sont de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de la communauté Européenne et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune en tant que propriétaire ou nu-propriétaire.

Aucun conseiller municipal ne s'est porté candidat au cours de la séance.

Etant donné que ne peuvent être élus par le Conseil municipal, les candidats déjà désignés par la Chambre d'agriculture et qui sont :

- M. José BERNARD
- M. Jean-Michel BUGUELLOU
- M. Philippe LE BIHAN (suppléant)

La liste des candidats est ainsi arrêtée :

- M. Gérard QUILLIOU
- M. Jean-Yves BOURDONNAY
- M. Thierry LE MAÎTRE
- Mme Adeline MAHÉ

Il est alors procédé à l'élection à bulletins secrets dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Le nombre des votants étant de 15, la majorité requise est de 8 voix.

Ont obtenu au premier tour :

NOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE VOIX
M. Gérard QUILLIOU	15
M. Thierry LE MAÎTRE	10
M. Jean-Yves BOURDONNAY	5
Mme Adeline MAHÉ	15

Sont ainsi élus par le Conseil municipal :

- **M. Gerard QUILLIOU**
- **Mme Adeline MAHE**
- **M. Thierry LE MAÎTRE**

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260521-20260506-DE

Compte-tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, M. Gérard QUILLIOU et Mme Adeline MAHÉ sont élus membres titulaires.

M. Thierry LE MAÎTRE est élu membre suppléant.

****

Certifié exécutoire par Bernard TRUBUILT, Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance, **Le Maire,**

Eléonore KOGLER **Bernard TRUBUILT**

Affiché en Mairie le 29/05/2026
Transmis en Préfecture le 02/06/2026